

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Inauguration d'un orgue au couvent de Sillery, 705. — Cérémonie religieuse, 707. — L'école sans Dieu, 707. — La conversion d'un docteur protestant, 709. — La réforme de l'orthographe, 712. — Une grève modèle, 714. — L'affichage dans les églises, 715. — Le secret de la confession, 715. — L'église Saint-Joachim à Rome, 717. — Fêtes jubilaires à Anvers, 718. — Le Prêno, 719. — Bibliographie, 719. — Calendrier, 720. — Memento hebdomadaire, 720.

Inauguration d'un orgue au Couvent de Sillery

Jeudi dernier, le 20 courant, la gracieuse chapelle de Notre-Dame du Sacré-Cœur recevait son complet achèvement par l'inauguration d'un orgue dont les vibrantes harmonies ont charmé nombre de personnes accourues à Jésus-Marie, ce jour-là. L'instrument d'élégante stature fait vraiment honneur à Messieurs Casavant qui ont déployé, dans la construction, des ressources exceptionnelles d'invention. Les cérémonies d'inauguration ont eu une pompe et une solennité qui ont fourni de délicieuses jouissances à tous ceux que l'amitié et la piété avaient attirés sous les voûtes de Notre-Dame le 20 juin dernier.

La Messe en musique de Dessane a été exécutée par les élèves avec un succès qui fait à la fois leur propre éloge et celui des bonnes Mères qui les dirigent. Du reste, on sait que de tout

temps la musique a fait de Sillery un vrai nid de cantates auxquelles les grands maîtres ne dédaignent pas de prêter leur grand style et leurs nobles accents. Nous avons maintes fois entendu interpréter Beethoven, Mendelssohn, Schubert, Hayden et Mozart à travers les arceaux de verdure qui ceignent de toutes parts la spacieuse construction; et nous nous sommes une fois de plus convaincus la semaine dernière du mérite des "dilettantes" silleryenne.

Le chant des élèves a été intercalé par de brillants morceaux d'orgue exécutés par Monsieur Gustave Gagnon qui transporta un moment à Sillery les inspirations puisées aux claviers de la basilique de Québec; son fils, Henri Gagnon, âgé de 13 ans seulement a excité une admiration puissante dans l'assistance; il a joué "con gusto" et brio la Loccate de Dubois, une prière de Boëllman, deux fugues de Back, et deux ou trois autres morceaux de son répertoire.

Dans l'après-midi, nous avons eu le plaisir d'entendre le sympathique organiste de Saint-Sauveur, M. Joseph Arthur Bernier qui a fait ressortir avec une rare habileté tous les jeux du magnifique instrument. Il a prodigué son talent avec une bienveillance sans pareille; aussi, les personnes qui se trouvaient dans les tribunes se sont associées à l'admiration de la Communauté et du pensionnat en écoutant jusqu'aux derniers accords le cinquième morceau de son inépuisable répertoire. M. Edouard Gingras a bien voulu retrouver pour la circonstance les harmonies d'une voix qui faisait jadis tressaillir les voûtes de notre vieille cathédrale. Melle Delisle de Lévis a chanté avec beaucoup de succès un *Ave Maria* de Doss.

Le chant du *Te Deum* a terminé cette douce et mémorable journée où Notre-Dame du Sacré-Cœur entendit pour la première fois, dans son Sanctuaire, les harmonies touchantes d'un orgue dont l'aumône, et la générosité lui ont fait reconnaissant hommage! (1)

Québec, 25 juin 1901.

(1) Plusieurs membres du clergé, entre autres les Révérends Pères Missionnaires du Sacré-Cœur, et Monsieur le Curé Trudel d'Inkerman, Nouveau Brunswick, assistaient au chœur, à cette pieuse démonstration.

Cérémonie Religieuse

Le 25 juin en l'église du Bon-Pasteur de cette ville, neuf postulantes ont revêtu l'habit de la Congrégation des Sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie. Ce sont : Melles Célanire Saint-Amant, de Lawrence, E. U., en religion Marie de Saint-Jacques ; Adèle Latulippe, de Saint-Anselme, comté de Dorchester, en religion Marie de Sainte-Geneviève ; Anna Gamache, de Saint-Sauveur, de Québec, en religion Marie de Saint-Philias ; Marie-Laure Bédard, de Charlesbourg, comté de Québec, en religion Marie de Saint-Joseph de Jésus ; Amabilis Gazé, de Saint-Pierre, comté de Montmagny, en religion Marie de Sainte-Béatrice ; Alma Laplante, de Saint-Germain, comté de Kamouraska, en religion Marie de Sainte-Véronique, postulantes de chœur ; et Catherine Marchand, de Saint-Tite, comté de Champlain, en religion Marie de Sainte-Germaine ; Vitaline Bureau, de Tewkesbury, comté de Québec, en religion Marie de Sainte-Christine ; Desanges Lambert, du Sacré-Cœur de Jésus, comté de Beauce, en religion Marie-Gérard-Majella.

Mgr. C. A. Marois, Vicaire Général, a présidé la cérémonie, assisté de M. l'abbé B. Bernier, Aumônier de l'Institution.

Québec, 1901.

L'école sans Dieu

L'école sans Dieu ! — Pour la première fois de ma vie je vais me faire dénonciateur.

Sectaires et Sans Patrie, souteneurs de la libre-pensée, grotesques fils d'Hiram, Sous-Thomas imbéciles, maires abjects qui renversez les crucifix des cimetières et remplacez par des urnes les calvaires élevés sur la sépulture de soldats français morts pour la France, tristes drôles et dangereux gredins qui rêvez d'empoisonner l'âme des enfants que vous livrent d'infâmes lois scolaires, vous qui voulez l'école sans Dieu et le genre humain sans croyances, je vous dénonce un homme qui, d'avance, a fait justice de vos conceptions scélérates en opposant — (et

avec quelle autorité!) — le monde de l'avenir, tel qu'il doit être, au monde de l'avenir tel que vous voudriez qu'il fût.

Il me plaira de vous voir clouer au Pilori le nom de cet homme.

Je cite, et, bien entendu, TEXTUELLEMENT :

“ Songez au gros du peuple. — Des écoles pour les enfants et ateliers pour les hommes.

“ Une bonne éducation au peuple. — Développez de votre mieux ces malheureuses têtes, afin que l'intelligence qui est dedans puisse grandir.

“ Quand la France saura lire, ne laissez pas sans direction cette intelligence que vous aurez développée. Ce serait un autre désordre, — l'ignorance vaut mieux que la mauvaise science. — Souvenez-vous qu'il y a un livre plus philosophique que le *Compère Mathieu*, plus populaire que Voltaire, c'est l'Écriture Sainte. — Et ici un mot d'explication.

“ Quoi que vous fassiez, le sort de la grande foule, de la multitude, de la *majorité*, sera toujours relativement pauvre, malheureux et triste, — à elle le dur travail, les fardeaux à pousser, les fardeaux à traîner, les fardeaux à porter.

“ Examinez cette balance : toutes les jouissances dans le plateau du riche, toutes les misères dans le plateau du pauvre. — Les deux parts ne sont-elles pas inégales ? La balance ne doit-elle pas nécessairement pencher, et l'état avec elle ?

“ Et, maintenant, dans le lot du pauvre, dans le plateau des misères, jetez la certitude d'un avenir céleste, jetez l'aspiration au bonheur éternel, jetez le paradis contre-poids magnifique ! — vous rétablirez l'équilibre. — La part du pauvre est aussi riche que la part du riche.

“ C'est ce que savait Jésus, qui en savait plus long que Voltaire.

“ Donnez au peuple qui travaille et qui souffre, donnez au peuple pour qui ce monde est mauvais, la croyance à un meilleur monde, fait pour lui.

“ Il sera tranquille, il sera patient ; la patience est faite d'espérance.

“ Donc,ensemencez les villages d'évangiles. — Un évangile par cabane, — que chaque livre et chaque champ produisent, à eux deux, un travailleur moral.

“ La tête de l'homme du peuple, voilà la question. — Cette tête est pleine de germes utiles. — Employez pour la faire mûrir et venir à bien ce qu'il y a de plus lumineux et de mieux dans la vertu. ”

Quel est le prêtre enthousiaste, quel est le moine exalté, quel est le mortel ennemi des loges et de la libre-pensée qui a écrit ces lignes ?

Ce n'est ni un prêtre, ni un moine, c'est un poète de génie, que les *Loges* et la *Libre-Pensée* revendiquent comme l'un des leurs !

C'est VICTOR HUGO.

Il faut lui obéir et semer partout l'*Évangile*. Là est la vérité. Là est le salut.

XAVIER DE MONTÉPIN.

La conversion d'un docteur protestant.

Ce docteur, M. Buel est né à Hamilton, dans le Canada, d'une famille protestante, très zélée pour sa religion. Son grand père éditait, à Dublin, un journal irlandais intitulé : *L'Antidote catholique*. Reçu docteur à Montréal où il exerça d'abord la médecine, il se fit ensuite recevoir docteur à Paris où il obtint un prix à la Sorbonne.

Il a écrit lui-même le récit de sa conversion publiée, dans le dernier numéro des *Annales de Lourdes*, par le Docteur Boissarie qui fut témoin de sa première communion :

“ Une américaine de Washington, une protestante, a été l'instrument choisi par la Providence pour me ramener dans la vraie foi. Elle m'avait été adressée par un de mes amis pour lui donner des soins : pendant plusieurs semaines elle a suivi mes consultations, elle avait fini par s'intéresser beaucoup à ma situation.

Quoique protestante elle récitait souvent une prière qui lui avait été donnée par un prêtre catholique, c'était le *Veni sancte Spiritus*. Esprit Saint descendez en nous. Elle me demanda de la réciter chaque jour ; mais non, lui dis-je, je ne crois pas à la prière et c'est s'abaisser que de prier, que de demander comme un mendiant. Cependant en lisant cette prière, je la trouvais fort belle, et depuis ce jour je n'ai cessé de la réciter matin et soir.

Cette prière eut aussitôt une influence marquée sur le cours de mes idées. Elle semblait m'élever au-dessus de mes préoccupations habituelles. Au mois de décembre 1889, il y avait à peine un mois que je la récitais, lorsque je fus invité à me rendre dans une réunion de protestants. Je crus qu'il s'agissait de quelque fête de charité, car depuis longtemps j'avais cessé de prendre une part active aux pratiques de la religion protestante. Le ministre nous lut une épître de saint Paul qui me frappa beaucoup. J'achetai une bible et chaque jour, j'en lisais quelques pages. Tout un nouvel ordre d'idées s'ouvrit alors devant moi.

J'arrivai bientôt à reconnaître la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par un enchaînement d'idées j'admis l'existence d'une Eglise qui devait être unique et immuable.

Mais où trouver cette Eglise ? Chez les protestants, ils étaient trop divisés entre eux. Chez les catholiques, j'avais trop de préventions pour chercher la vérité de ce côté. Je restai deux ans dans cet état d'indécision, récitant toujours ma prière.

Au mois de décembre 1881, un magistrat de New-York, toujours protestant, me donna les sermons du cardinal Newman, écrits avant sa conversion. Cette lecture me fit faire un pas de plus. Je compris que la raison ne suffit pas pour conduire à la foi, que la foi est un don du Saint-Esprit accordé à celui qui la demande humblement. En feuilletant les ouvrages de Newman, je trouvai un hymne qu'il avait composé, alors qu'il était encore protestant, pour demander la lumière : *Lead kindly light* "Conduisez-moi, divine lumière." Je me mis à réciter cette prière avec beaucoup de ferveur et, sans m'en douter, je suivais la même route que le Cardinal pour arriver à la foi.

Une idée fixe s'empara bientôt de mon esprit : l'idée que je devais chercher la vérité dans l'Eglise catholique, ce fut ma dernière étape, et cependant huit mois devaient s'écouler encore avant ma conversion.

J'avais confié mon état d'âme à une amie qui me remit un catéchisme de Westminster. Je le lus avec beaucoup d'intérêt sans être arrêté par aucune difficulté ; en même temps, le Père Mathieu, passionniste Irlandais, de l'avenue Hoche, me faisait lire des livres de controverse écrits par des ministres protestants convertis. Au mois de décembre 1891, j'entendis la messe pour la première fois dans la chapelle des Pères de l'Assomption de

la rue François 1er, mais je n'y compris rien ; une dame me conduisit ensuite chez les sœurs de la rue de Lubeck, je fus très frappé du recueillement de l'assemblée, jamais je n'avais vu prier avec tant de ferveur.

C'est au mois de mai 1892 que je ressentis pour la première fois un attrait pour la dévotion à la Sainte Vierge, dévotion spontanée, don bien gratuit de la grâce, car rien ni dans mes lectures, ni dans les autres circonstances de ma vie ne m'inclinait de ce côté, du moins à ce moment-là plutôt qu'à un autre. Mais à partir de ce jour je marchai plus vite dans la voie de ma conversion, je ne me dirigeai plus, je suivis le courant qui me portait, la maladie vint mettre un terme à mes hésitations et me fit prendre le chemin de Lourdes, où je devais trouver la double guérison de l'âme et du corps. Au mois de juillet, je devins sérieusement malade, la fièvre était continue et les anciennes poussées du côté de poitrine s'étaient réveillées.

Justement préoccupé de mon état, je demandai le baptême. Dans mes derniers entretiens avec le Père Mathieu je l'écoutais sans discuter, rien ne m'arrêtait, je ne trouvais plus de difficultés. Le 25 juillet 1892, je faisais mon abjuration et je recevais le baptême dans l'église des passionnistes et dans la chapelle de la Sainte Vierge.

Quelques jours après je partais pour Arcachon ; j'avais encore 38 et 39 degrés de fièvre. J'y restai un mois, mais sans amélioration sensible ; cependant le baptême m'avait transformé quand je me réveillais la nuit je me disais : " Je suis catholique " et aussitôt tout s'éclairait devant moi.

Avant de faire mon abjuration, j'avais demandé l'autorisation à mon père et à ma mère, tous deux protestants. Ma mère m'avait permis, mon père ne m'avait pas répondu, mais à partir de ce jour il avait cessé de blasphémer contre la religion catholique.

J'arrivai à Lourdes à la fin d'août, j'entendis la messe des Alsaciens-Lorrains, je vis arriver les pèlerinages bretons, et le 1er septembre, le R. P. Burosse me faisait faire ma première communion dans l'église du Rosaire, le lendemain je recevais le sacrement de confirmation des mains de Mgr Gilly, évêque de Nîmes, dans la chapelle des RR. PP. Missionnaires. Tel est, en résumé le récit de ma conversion. "

J'accompagnai ce cher confrère à l'autel, je fus son témoin ; j'ai encore bien présentes à l'esprit les émotions de ce jour. Sa foi si vive faisait notre admiration.

Le Saint-Esprit, qu'il avait invoqué pendant trois ans, semblait éclairer son esprit d'une lumière surnaturelle, et lui donner la pleine connaissance des vérités catholiques. Il était encore malade, brûlé par la fièvre, mais sa confiance était absolue, il ne doutait pas de sa guérison. Il resta quelque temps à côté de nous et lorsqu'il revint à Paris, à la fin de septembre, sa convalescence était complète.

Depuis ce jour le Docteur Bull s'est senti pris d'un zèle sans limite pour la conversion de ses anciens frères séparés : " J'ai tant souffert, nous disait-il encore ces derniers jours, d'être privé de la foi, je comprends si bien les dangers que l'on court lorsqu'on en est privé, que je voudrais pouvoir procurer à tout le monde le bienfait que j'ai reçu.

Il a converti de nombreux protestants et même des Juifs. Les Anglais et les Américains ont des moyens à eux pour arriver à leur but. Ils ne comptent ni avec le temps ni avec les discussions prolongées, leur patience ne se lasse jamais ; ils discutent pied à pied, ne laissent place à aucun doute.

DR BCISSARIE

La Réforme de l'orthographe (suite)

Participe.

Participe présent et adjectif verbal. — Il convient de s'en tenir à la règle générale d'après laquelle on distingue le participe de l'adjectif en ce que le premier indique l'action et le second l'état. Il suffit que les élèves et les candidats fassent preuve de bon sens dans les cas douteux. On devra éviter avec soin les subtilités dans les exercices. Ex. : des sauvages vivent errant ou errants dans les bois.

Participe passé. — Il n'y a rien à changer à la règle d'après laquelle le participe passé construit comme épithète doit s'accorder avec le mot qualifié, et construit comme attribut avec le

verbe *être* ou un verbe intransitif doit s'accorder avec le sujet. Ex. : des fruits gâtés ; ils sont tombés ; — elles sont tombées.

Pour le participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir*, lorsque le participe passé est suivi soit d'un infinitif, soit d'un participe présent ou passé, on tolérera qu'il reste invariable, quels que soient le genre et le nombre des compléments qui précèdent. Ex. : les fruits que je me suis laissé, ou laissés prendre ; — les sauvages que l'on a trouvé ou trouvés errant dans les bois. Dans le cas où le participe passé est précédé d'une expression collective, on pourra à volonté le faire accorder avec le collectif ou avec son complément. Ex. : la foule d'hommes que j'ai vue ou vus.

Adverbe

Ne dans les propositions subordonnées. — L'emploi de cette négation dans un très grand nombre de propositions subordonnées donne lieu à des règles compliquées difficiles, abusives, souvent en contradiction avec l'usage des écrivains les plus classiques.

Sans faire de règles différentes suivant que les propositions dont elles dépendent sont affirmatives ou négatives ou interrogatives, on tolérera la suppression de la négation *ne* dans les propositions subordonnées dépendant de verbes ou de locutions signifiant :

Empêcher, défendre, éviter que, etc. Ex. : défendre qu'on vienne ou qu'on ne vienne ;

Craindre, désespérer, avoir peur de, peur que, etc. Ex. : de peur qu'il aille ou qu'il n'aille ;

Douter, contester, nier que, etc. Ex. : je ne doute pas que la chose soit vraie ou ne soit vraie ;

Il tient à peu, il ne tient pas à, il s'en fait que, etc. Ex. : il ne tient pas à moi que cela se fasse ou ne se fasse.

On tolérera de même la suppression de cette négation après les comparatifs et les mots indiquant une comparaison : *autre, autrement que*, etc. Ex. : l'année a été meilleure qu'on l'espérait ou qu'on ne l'espérait ; — les résultats sont autres qu'on le croyait ou qu'on ne le croyait ;

De même après les locutions : *à moins que, avant que*. Ex. : à moins qu'on accorde le pardon ou qu'on n'accorde le pardon.

A la suite de cet arrêté figure la note suivante :

Observation.

Il conviendra, dans les examens, de ne pas compter comme fautes graves celles qui ne prouvent rien contre l'intelligence et de véritable savoir des candidats, mais qui prouvent seulement l'ignorance de quelque finesse ou de quelque subtilité grammaticale.

Une grève modèle

La *Civiltà cattolica*, cite l'exemple d'une grève modèle.

“ Il faut condamner en général les grèves des ouvriers, spécialement quand elles sont accompagnées de violences et de révoltes, comme à Palerme, à Naples, à Marseille. Toutefois, il se peut qu'on rencontre des cas où elles deviennent licites. En voici une par exemple qu'on pourrait proposer comme modèle. Les faits se passent à Vigasio, dans le pays de Véronne. Plus de trois cents ouvriers de la campagne se sont mis en grève ; ils ont cessé tout travail, tant que les patrons n'ont pas consenti à leur donner un salaire plus équitable et plus juste. Mais il n'y a pas eu tumulte, on n'a pas enfoncé de portes, on n'a pas jeté de pierres dans les vitres, on n'a pas étouffé la voix des patrons sous les sifflets et les clameurs menaçantes. A Vigasio, c'est une grève proprement dite qui a eu lieu, c'est-à-dire une cessation absolue du travail avec le repos que cela suppose.

“ Voici qui est encore plus merveilleux. Au moment de commencer leur grève, les braves gens se sont réunis à l'église ; ils ont entendu dévotement la sainte messe, en priant Notre-Seigneur d'ébranler les cœurs de leurs patrons. Ils ont reçu la bénédiction de leur curé, les avis de leur aumônier, puis chacun est rentré chez soi en paix. Il n'a été besoin ni de carabiniers ni de gardes. Qui dira qu'une telle grève, étant donné l'hypothèse d'un salaire où manquait la justice, soit illicite ? Il nous semble que c'est une grève exemplaire. ”

L'affichage dans les églises

A propos de l'affichage dans les églises de la Déclaration des Droits de l'homme, que la Chambre vient de voter, M. Emile Olivier dit :

“ Mais c'est là un véritable sacrilège !

“ L'église n'appartient qu'au prêtre ; sur ses murs ne devaient être inscrites que les sentences sacrées. Autoriser la démagogie à venir y placarder ses insanités, c'est la plus grave atteinte qui ait jamais été portée à la liberté de l'Eglise.

“ Si j'étais prêtre, je me barricaderaï dans mon église plutôt que de permettre à un afficheur public de venir souiller les murs de mon église par des placards politiques. Si le clergé supporte une telle avanie, il se suicide.

“ Assez de phrases sur le superflu, défendez donc le nécessaire ! L'oppression qu'on subit relève, quand on y résiste virilement ; celle à laquelle on s'associe, même par le silence, dégrade.

“ Il faut trembler quand les vrais principes du bon sens ne sont plus assurés de trouver un appui inébranlable, et quand les gardiens de la citadelle, s'unissent aux assiégeants pour la livrer. ”

Le secret de la confession

A propos des révélations qui semblent devoir remettre en question le procès de l'abbé Bruneau, condamné à mort il y a quelques années pour assassinat de son curé, M. l'abbé Fricot, il est beaucoup parlé du secret de la confession. M. de Bonnefon — dans le *Journal* — rappelle que si on peut, dans chaque sorte de crime, citer un prêtre et dire : “ Il y en a au moins un qui a fait cela, ” nul ne peut avec précision désigner un confesseur qui ait divulgué la confession reçue.

Le secret de la confession est absolu et il a eu ses martyrs.

Faut-il rappeler saint Jean Népomucène ? Dans des jours rapprochés de nous, l'exemple classique est celui de ce prêtre catalan qui reçut, en 1775, les aveux d'un bandit très espagnol.

— Ce soir, lui dit le bandit, vous serez appelé dans la campagne près d'un malade. Vous ne trouverez pas de malade dans la maison isolée où vous entrerez. Mais vous me trouverez, moi, qui vous en veux à mort et qui vous tuera. Osez ne pas venir !

Et le prêtre, appelé le soir même, oublia la confession, courut au rendez-vous et mourut assassiné. Le bandit a raconté son crime au baigneur. Il s'appelait Zormeguila ; le prêtre se nommait José Llano.

Folie ! dira-t-on en face de cet exemple. Folie aussi, le supplice de la Croix subi par un Dieu sur un calvaire ! La folie, c'est la forme vivante du sublime.

Au juge qui veut interroger le confesseur, l'Eglise répond fièrement :

— Le prêtre, qui entend la confession, tient la place de Dieu. Comme tel, il n'est soumis à aucun tribunal.

Un homme qui met sur beaucoup de bon sens la poussière irisée de l'esprit le plus brillant, disait hier :

— Le Pape, qui peut tout, pouvait relever l'abbé Bruneau de son serment et rompre son silence.

Le Pape ne peut pas cela, parce que le Pontife n'est pas Roi, mais vicaire, c'est-à-dire représentant de Dieu sur terre.

Or, le secret de la confession est le droit divin.

De plus, le prêtre violerait le secret en demandant à être relevé. Supposez que l'abbé Bruneau ait, du fond de sa prison, demandé à Léon XIII un indulgent, pour parler, chacun aurait compris, cherché une nouvelle piste, et le secret aurait été violé avant que le dépositaire eût été relevé de son dépôt.

Ce principe du secret confessionnel a été solennellement adopté par la justice civile de France. On cite un arrêt de la Cour de Cassation du 30 novembre 1810, qui fut rendu sur le recours d'un abbé Laveine. Il fait encore jurisprudence en un cas très subtil ; il s'agissait, en effet, d'un aveu qui avait été fait " après " la confession, après l'absolution, mais dans le confessionnal, aveu entendu par un témoin.

Voici le curieux document, qui est plus cité que connu :

" Vu les articles premiers et suivants du Concordat du 26 messidor an IX, et la loi du 18 germinal an X contenant les articles organiques du régime de l'Eglise catholique dans ses rapports généraux avec les droits et la police de l'Etat ;

“ Attendu qu’il en résulte que la religion catholique est placée sous la protection du gouvernement ; que ce qui tient nécessairement à son exercice doit être respecté et maintenu ; que la confession tient essentiellement au rite de cette religion ; que la confession cesserait d’être pratiquée, dès l’instant où son inviolabilité cesserait d’être assurée ; que les magistrats doivent donc respecter et faire respecter le secret de la confession, et qu’un prêtre ne peut être tenu de déposer, ni même être interrogé sur les révélations qu’il a reçues dans cet acte de la religion ;

“ Attendu que, en effet, si la révélation faite au prêtre Laveine n’a pas eu lieu réellement dans un acte religieux et sacramentel de confession, elle n’a été déterminée que par le secret qui était dû à cet acte ; que c’est dans cet acte, et sous la foi de son inviolabilité, que le révélant a voulu faire sa révélation ; que, de son côté, le prêtre Laveine a cru le recevoir sous la foi et l’obligation de cette inviolabilité ; que la bonne foi et la confiance de l’un ou de l’autre ne peuvent être trompées par une forme qui, n’étant relative qu’à l’effet sacramentel de la confession, ne peut en anéantir les obligations extérieures et civiles ;

“ Qu’une décision contraire dans cette espèce, en ébranlant la confiance qui est due à la confession religieuse, nuirait essentiellement à la pratique de cet acte de la religion catholique ; qu’elle serait conséquemment en opposition avec les lois qui en protègent l’exercice et qui sont ci-dessus citées ; qu’elle blesserait d’ailleurs la morale et l’intérêt de la société. . . ”

Pour ces motifs, fut cassé l’arrêt de la Cour d’appel qui condamnait l’abbé Laveine à déposer sous serment. (1)

L’église Saint-Joachim à Rome

L’église Saint-Joachim offerte au Saint Père par les souscriptions du monde catholique, est en voie d’achèvement. Ce sera une des plus belles de Rome.

Le style est celui des anciennes basiliques, avec une coupole en plus au-dessus du maître-autel. A l’extérieur, elle présente son portique aux nobles proportions avec ses colonnes de granit ; la mosaïque de son fronton représente les nations catholiques aux pieds du Saint Sacrement. La coupole en aluminium s’élève légère et gracieuse et fait rayonner ses reflets d’argent.

(1) *Annales catholiques.*

A l'intérieur, le bijou de l'église est son trône eucharistique. Il s'élève derrière le maître-autel dans le mystère d'une demi-lumière tamisée par des vitraux aux teintes d'or et d'azur. Il rappelle les splendeurs du lit de Salomon. Il est entouré de colonnes d'albâtre et de marbres précieux.

Chacune des chapelles de l'église est assignée à l'une des nations catholiques et décorée par les souscriptions de cette nation. Quatre chapelles seulement ont leur décoration terminée. Les Etats-Unis ont représenté les grands patrons qu'ils invoquent, la Sainte Vierge, Saint Joseph, Saint Michel et Saint Georges.

La Pologne a une gracieuse chapelle ornée de peintures historiques où se voient au centre la sainte reine Hedwige en son palais et sur les côtés saint Stanislas, évêque et saint Stanislas, Jésuite protégeant les armées polonaises à la guerre.

La chapelle irlandaise est peinte dans un beau ton clair par Gagliardi. Le tableau de l'autel représente saint Patrice entouré d'un groupe de saints irlandais ; sur les côtés, saint Colomban et d'autres saints.

La chapelle la plus gracieuse est celle de la Hollande. Elle est peinte par Palombi dans le style pieux et riche des préraphaélites. Le peintre a étudié les maîtres de l'école ombrienne, Pinturichio, Botticelli, Gentile de Fabriano. Au tableau d'autel, saint Willibrord est consacré archevêque d'Utrecht par le Pape Serge Ier. Au dessus, saint Sérvais reçoit du chef de l'Eglise la clef symbolique qui contient une parcelle des chaînes de saint Pierre. Sur les côtés, les martyrs de Gorkum et sainte Ludwine de Schidam. Sur les pilastres de l'entrée, les deux grands écrivains mystiques, Thomas a Kempis et Denys-le-Chartreux.

Fêtes jubilaires à Anvers

Des fêtes jubilaires ont célébré le xxve anniversaire du Denier des écoles catholiques à Anvers. S. Em. le Cardinal archevêque de Malines a rehaussé de sa présence ces fêtes. A l'assemblée générale qui a suivi la cérémonie religieuse, le public était très nombreux et très choisi. M. P. Sergers, député, a rappelé ce que les catholiques belges ont fait pour lutter contre leurs persécuteurs. " Les chiffres que je vais vous citer vous en donneront

une idée. On a recueilli en tout 31,000,000 de francs pour les écoles catholiques. On a bâti 3,085 écoles : 2,267 instituteurs officiels ont donné leur démission pour entrer dans l'enseignement libre. Ils prévoyaient peut-être la gêne et la misère au bout de leur action ; mais ils n'ont pas hésité à tout sacrifier pour obéir à leur conscience, pour garder la foi dans l'âme de leurs élèves. ”

Le Prône

On ignore généralement que des indulgences très étendues sont attachées à l'assistance au prône. Dans sa sollicitude pour l'instruction et pour le salut de ses enfants, l'Eglise n'a rien négligé pour les exciter à assister régulièrement à ces instructions, qui leur sont spécialement destinées.

Benoît XIV, par un décret du 31 juillet 1756, a accordé une indulgence de sept ans et de sept quarantaines aux fidèles qui assistent, les dimanches et fêtes, au prône de leur paroisse. Ils peuvent même gagner une indulgence plénière aux solennités de Noël, de Pâques et des Apôtres saint Pierre et saint Paul, pourvu que, s'étant confessés, ils fassent la sainte communion.

Pie VI, par un décret du 12 décembre 1784, a confirmé ces indulgences, et a même étendu l'indulgence plénière aux jours de l'Épiphanie et de la Pentecôte, toujours aux mêmes conditions.

Ces indulgences peuvent aussi être gagnées par le curé ou par tout autre prêtre qui fait le prône à sa place, suivant le même décret.

Bibliographie

Allons à Lui. Par Henryk Sienkiewioz, l'auteur de *Quo Vadis*, et traduction de C. Albin de Cigala Brochure in-12, pp. 120. Paris, P. Lethielleux, libraire-éditeur, 10 rue Cassette : Prix 1.50 franc. Cet opuscule est d'une lecture agréable et édifiante.

Les vertus du Cœur de Jésus par le P. L. Boussac, S. J. professeur de théologie au Collège romain. Cinquième série. Retraites mensuelles des premiers vendredis. Brochure in-18, pp. 187. Paris, Téqui, librairie éditeur, 29 rue de Tournon 1901. Prix : 1.15 franc.

Il n'y a rien de banal dans ces pages, qui font mieux connaître et aimer le Cœur de Jésus.

La bonne ménagère. Notions d'économie domestique et d'agriculture, à l'usage des jeunes filles, des écoles rurales de la province de Québec. Brochure in-18, pp. 96, publiée par le Département d'agriculture de la province de Québec.

Nous ignorons si le Département de l'agriculture donne gratuitement ou vend cet excellent petit livre. Nous lui conseillons le premier mode de propagande. Qu'il en expédie à chaque curé une centaine au moins, et le clergé fera avec plaisir le service de distribution. Quoiqu'il en soit, cet opuscule nous semble bien fait, pratique et de nature à faire du bien. Les connaissances qu'il donne sont infiniment plus utiles, que plusieurs des branches imposées par les programmes de nos écoles.

Conférences publiques. Université Laval, Québec, 1900-1901. Volume in-18, pp. 385. Imprimerie de L. J. Demers et Frère, Québec, 1901.

Merci à M. le Recteur de l'Université Laval pour l'envoi d'un exemplaire.

Ce volume rafraîchira les souvenirs de ceux qui ont eu le plaisir de les entendre, procurera à un grand nombre l'avantage de lire ce qu'ils n'ont pu aller entendre, et permet d'apprécier la valeur de chaque conférencier. C'est pourquoi nous espérons que, dorénavant, les conférences données à l'Université Laval seront publiées régulièrement chaque année.

Calendrier

30	DIM.		V après Pent. Commémoration de S. Paul. Sol. des SS Apôtres Pierre et Paul. Kyr. royal. II Vêp., ant. <i>Juravit</i> , mém. du suiv. [et du dim.]
1	Lundi	b	Octave de S. Jean-Baptiste.
2	Mardi	b	Visitation de la B. V. M., 2 cl.
3	Mercur.	r	S. Irénée, év., et ses SS. comp., martyrs (28 juin.)
4	Jeudi	tr	De l'octave des SS. Pierre et Paul.
5	Vend.	b	S. Antoine Marie Zaccaria, confesseur.
6	Samd.	r	Octave des SS. Apôtres Pierre et Paul.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Sainte-Famille, I. O., le 29; à Saint-Onésime, le 30; à N.-D. du Rosaire, le 1er juillet; à Saint-Basile, le 2; à Sainte-Germaine, le 3; à Sainte-Perpétue, le 4; à Saint-Edouard de Lotbinière, le 5.

Directeur, M. l'abbé D. Gosselin: Charlesbourg, Qué.